

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE TITANS RIDE LOUDENVIELLE

L'épreuve **TITANS RIDE**, organisée par l'association Odyssee Endurance.

Numéro siret : 939 920 005 00013

1- Définition de l'épreuve TITANS RIDE

- Parcours : 425 km 12 800 d + à effectuer en 3 boucles.
- Type : ultra-distance en autonomie complète.
- Départ : Loudenvielle 25/09/2026 à 8 heures à la Base de vie salle Valgora.
- Arrivée : Loudenvielle, Base de vie salle Valgora.
- Temps maximum 48 heures.

2 -INSCRIPTION :

- Tarif : 160 € hors frais d'inscription.
- Inscriptions dépôts des pièces obligatoires sur le site : Pyrénées-Chrono.

L'épreuve **TITANS RIDE** de cyclisme Ultra-distance dite en semi-autonomie, propose des distances dites sans assistance (bikepacking).

L'épreuve se déroule en 3 étapes, en passant par un point de contrôle appelés BASE DE VIE (ou Base Camp), sur route ouverte à la circulation, en solitaire, à allure libre, mais avec un temps limité pour la totalité de la course, appelé BARRIÈRE HORAIRE, marquant la fin de l'événement et la date limite d'arrivée participant.

Les distances :

Boucle 1 : 180 km et 5090 D+

Boucle 2: 123 km et 3750 D+

Boucle 3: 124 km et 3960 D+

Barrière horaire totale pour les 3 boucles 48 heures (finisher).

Vous aurez la possibilité de revenir à la base de vie jusqu'à 12h le dimanche 27/09/26 soit un temps total de 52 heures.

BASE DE VIE :

Salle Valgora Balnéa Loudenvielle (65)

L'inscription individuelle préalable est obligatoire. Outre le bulletin d'inscription dûment rempli, chaque participant fournit un « CV sportif » attestant sur l'honneur d'une participation antérieure à une ou plusieurs épreuves ultra distance ou d'un entraînement adapté sur des grandes distances pour les néophytes. Cette attestation permet de valider le profil du (de la) candidat (e).

Les coûts d'inscription sont laissés à l'appréciation de l'organisateur.

§1 Dispositions Générales

Le Cyclisme Ultra Distance correspond à des épreuves à caractère sportif qui empruntent un parcours de référence défini en passant par des points de contrôle et de logistique imposés.

Il se caractérise par un ensemble de paramètres liés à l'endurance (longueur, dénivelé, durée, autonomie, etc.). La distance totale est généralement supérieure à 300 km.

Le Cyclisme Ultra Distance se déroule sur des voies ouvertes à la circulation publique, ce qui implique le strict respect du code de la route et les directives de sécurité données par l'organisateur aux participants.

§2 Parcours

Le parcours commun à tous les participants est tracé sur des routes à faible trafic routier. Non fléché, il est communiqué aux participants sous forme de lien GPX ou tout autre procédé d'identification appropriée.

En cas de dysfonctionnement du tracker GPS fourni par l'organisation, toutes preuves matérielles (ticket de caisse) et immatérielles (photos, vidéos) sont présentées à l'organisation, attestant du passage pour valider la progression du participant.

Plusieurs points de contrôle sont répartis sur le parcours.

§3 Temps impartis

L'épreuve peut se dérouler en solo, ou par équipes, en un temps maximal défini. Sur la route les participants évoluent en autonomie.

A titre indicatif, les temps maxi impartis sur une épreuve Ultra distance sont les suivants :

- 300 kilomètres : 24 heures.
- 500 kilomètres : 36 heures.
- 1000 kilomètres : 120 heures.

Les temps maxi autorisés doivent permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps limite, tout en permettant de faire d'éventuels arrêts (repos, repas, mécanique, soins, etc.).

Plusieurs distances intermédiaires avec des points de départ différés peuvent être proposées aux candidats en fonction de leurs moyens physiques ou motivation.

Le temps global réalisé par chaque participant sur la totalité du parcours est enregistré et publié à titre d'information sous forme de classement.

§4 Déroulement

Les départs échelonnés sont préconisés.

Le principe de raid sportif en autonomie est la règle. Cette notion fondamentale est définie comme étant la capacité à rouler sans assistance entre deux points de contrôle et logistique, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux conditions de route, prévisibles et imprévisibles.

L'assistance n'est tolérée que sur les points de contrôle et logistique mis en place par l'organisateur.

Aucun accompagnement n'est autorisé tout au long du parcours. Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

- Chaque cycliste doit évoluer en autonomie sur la totalité du parcours.
- Les points de contrôle et logistique permettent une assistance (boissons, nourriture, mécanique, soins, repos, etc.).
- Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant toute ou partie de l'épreuve.
- Sur la route, le fait de profiter de l'aspiration d'un cycliste (Drafting) est interdit pour le participant en solo. (Tolérance 10 mètres entre 2 cyclistes).

- Le drafting est uniquement admis pour les cyclistes qui participent en équipe.
- Le participant peut se ravitailler et/ou se dépanner auprès des commerces disponibles sur le parcours.
- Des patrouilleurs sont habilités à porter assistance sur chute ou d'accident. Ils peuvent infliger des pénalités aux participants en cas d'irrégularités afin de garantir le respect des règles du Cyclisme Ultra Distance.

§5 Sécurité des participants

Respect du code de la route en toutes circonstances par tous les participants.

Port du casque à coque rigide obligatoire pour chaque participant.

Port d'un gilet de haute visibilité homologué pour les portions nocturnes.

Vélo équipé avec éclairage conforme au Code de la route et en parfait état de fonctionnement et équipé pour l'Ultra distance.

Balise GPS (avec fonction SOS) pour localiser chaque participant.

Transmission du parcours détaillé, des points de contrôle et ravitaillement, des consignes de sécurité et des fourchettes horaires à respecter, des contacts d'urgence à chaque participant. Les horaires d'ouverture et de fermeture sont définis pour chaque point de contrôle.

Identification par un moyen visuel (dossard, plaque de cadre) ou autre (fiche individuelle, puce électronique, tracker GPS) pour chaque participant.

Edition d'une liste de contacts d'urgence, fournie à tous les participants et toutes personnes œuvrant à l'organisation et à la sécurité de l'épreuve.

Possibilité de donner des départs échelonnés dont le nombre de participants sera décidé par l'organisateur.

Mise en place de patrouilleurs sur le parcours chargé de veiller à la sécurité et au comportement des participants.

Tout coureur s'éloignant volontairement du parcours n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Contrôle strict du vélo et de l'équipement obligatoire (la liste fournie par l'organisateur).

§6 Participation

La participation est ouverte à tous les cyclistes français et étranger de plus de 18 ans, licenciés FFC ou non licenciés. Pour les non licenciés et les cyclistes étrangers, la présentation du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme (CACI) de moins d'un an avec la mention « **apte à pratiquer le cyclisme de compétition** » sera exigé ou d'avoir répondu au module de santé disponible sur l'espace licencié <https://licence.fcc.fr/> valable 4 mois.

§7 Préparation et prévention

L'Ultra cyclisme nécessite une importante préparation physique, mentale, technique et logistique pour apprendre à gérer en autonomie les différents paramètres de la discipline :

- Gestion de l'effort, de la récupération et du sommeil,
- Gestion de l'alimentation et de l'hydratation,
- Gestion du parcours et des conditions atmosphériques.
- Gestion du matériel

La réussite est conditionnée à une solide préparation avant de valider son inscription :

- S'astreindre à un entraînement progressif et régulier
- Acquérir les adaptations nécessaires à la réalisation d'un effort de longue durée.
- Réaliser de longues sorties d'endurance (8 à 10 heures de selle),
- Se construire un capital foncier au fil des semaines voire de plusieurs mois. A titre indicatif, entre 4 000 et 5 000 kilomètres minimum sont nécessaires pour aborder une épreuve de Cyclisme Ultra Distance.

L'entraînement conduit de façon progressive et sans excès ne doit pas se faire au détriment de la santé du sportif. Un suivi médical est vivement conseillé.

§8 Acceptation des risques

Le participant a pleinement conscience :

- Que le cyclisme Ultra Distance est une activité sportive à part entière qui demande un entraînement spécifique préalable.
- Qu'il peut être confronté à différentes conditions climatiques : pluie, chaleur, froid, orages, vent, etc.
- Que sa sécurité dépend de sa capacité à maîtriser son effort, sa progression, s'adapter aux conditions de route rencontrées et réagir en conséquence.
- En s'inscrivant, le participant adhère au règlement particulier de l'épreuve. Il s'engage à respecter les consignes de sécurité données par l'organisateur et les services de secours.
- En toutes circonstances, sur la totalité du parcours, Le participant adopte un comportement respectueux du Code de la route, de l'environnement et fera preuve d'esprit sportif et de solidarité.

§ 9 liste des documents obligatoires à déposer à l'inscription :

- Attestation d'assurance sauvetage et rapatriement,
- CV ,
- Certificat médical avec mention « apte à pratiquer le cyclisme de compétition » obligatoire,
- caution tracker.